

Note de Cadrage Technique

Objet : Ajout « Sortie SÖLL » sur plateforme de travail en sécurité collective sur structure existante

Diffusion : TOTEM France / Orange France / Aménageurs / Mainteneurs / Bureau de Contrôle / Pylônistes

Date d'application : immédiate

Lors d'une opération avec l'ajout ou le déplacement d'une plateforme de travail en sécurité collective sur une structure existante équipé d'un dispositif antichute à rail SÖLL, une sortie SÖLL sera installé au niveau de cette plateforme

A contrario, les plateformes de travail en sécurité collective existantes non équipées de sorties SÖLL n'ont pas vocation à être mise à niveau automatiquement par l'ajout d'une sortie SÖLL et ne devront pas être remonté comme anomalie dans les opérations de maintenances.

Concernant les opérations en cours, TOTEM refusera à partir du 18 mai 2026 tout APS, APD ou devis ne respectant pas l'obligation d'installer une sortie SÖLL pour tout ajout ou déplacement de plateformes en sécurité collective.

Rappel : Toutes opérations pour l'installation, la maintenance ou le contrôle sur les dispositifs antichute (NF EN353) nécessite une formation par le fabricant ou son représentant.

	Nom	Entité	Date
Auteur(s)	Alexandre AVICE	TOTEM France / Production	23/04/2026
Valideur(s)	Igor WENTZEL	TOTEM France / Production	24/04/2026
	Florian BRAUD	TOTEM France / Production	29/04/2024